

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU  
Jeudi 7 Février 2019  
A LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLEYS**

Convocation et affichage : 30 Janvier 2019

Sous la présidence de Monsieur Stéphane AUFRERE, Maire.

EN EXERCICE : 11  
PRESENTS : 8  
VOTANTS : 11

Etaient présents : Stéphane AUFRERE, Xavier COLLON, Jérémy VENON, Olivier BOVE, Nicolas LAROCHE, Marie-Laure COLLON, Charly NICOLLE, Romain BONNET,

Etaient absents excusés : Vincent COUPEROT donnant pouvoir à Xavier COLLON  
Christian SANSEIGNE donnant pouvoir à Stéphane AUFRERE  
Stevens DAVID donnant pouvoir à Romain BONNET

Secrétaire de séance : Marie-Laure COLLON

\*\*\*\*\*

- Statuts Syndicat des Eaux du Tonnerrois
- Demande subvention Ecole maternelle Chablis
- Tournée relevée index eau c/o SET
- Marathon de Chablis Octobre 2019
- Projet éolien
- Grand débat national
- Questions diverses

Il demande s'il y a des observations sur la précédente séance, sans observation le compte rendu est soumis à la signature des élus.

**DELIBERATION 01\_07 02 2019 : Modification des statuts du Syndicat des Eaux du Tonnerrois**

*Visée par la Préfecture le :*

VU l'arrêté inter-préfectoral n° PREF/DCL/BCL/2018/2356 du 27 décembre 2018 portant modification du périmètre et des statuts du Syndicat des Eaux du Tonnerrois.

VU l'article 1 des statuts validés qui stipule que le SYNDICAT est constitué, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5711-1 et suivants et L. 5212-16, en un syndicat mixte fermé à la carte composé des membres suivants :

- **Communes** : Aisy-sur-Armançon, Ancy-le-Franc (pour Cusy), Ancy-le-Libre, Annoux, Argenteuil-sur-Armançon, Bernouil, Béru, Censy, Chassignelles, Châtel-Gérard, Cheney, Chichée, Collan, Cruzy-le-Châtel, Cry-sur-Armançon, Dannemoine, Dyé, Epineuil, Fleys, Fontaine-les-Sèches, Fulvy, Gigny, Gland, Grimault, Jouancy, Jully, Junay, Mélisey, Molosmes, Nuits-sur-Armançon, Pacy-sur-Armançon, Pasilly, Perrigny-sur-Armançon, Pimelles, Roffey, Rugny, Saint Martin-sur-Armançon, Sarry, Sennevoy-le-Bas, Sennevoy-le-Haut, Serrigny, Stigny, Tissey, Tonnerre, Tronchoy, Vezannes, Vezinnes, Villiers-les-Hauts, Villon, Viviers, Yrouerre
- **Communauté de communes « Chablis Villages et Terroirs » pour l'assainissement**

VU la délibération du comité syndical en date du 19 novembre 2018 par laquelle le SIAEP de Villiers-les-Hauts a délibéré contre l'adhésion au SET au 1<sup>er</sup> janvier 2019,

CONSIDERANT que la commune de Fulvy s'est prononcée le 29 octobre 2018 pour adhérer au Syndicat des Eaux du Tonnerrois seulement pour l'assainissement collectif et que la commune d'Ancy-le-Franc a été intégrée dans les statuts actés par l'arrêté du 27 décembre 2018 au chapitre des membres pour la compétence « eau » alors que le SIAEP de Villiers les Hauts, dont Ancy-le-Franc est membre, a refusé son adhésion le 19 novembre 2018.

CONSIDERANT que le SIAEP de la région de Villiers-les-Hauts n'a pas été dissous au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

CONSIDERANT que les communes d'Ancy-le-Franc et Villiers-les-Hauts ont délibéré comme suit pour demander leur retrait du SET :

- Délibération n° DE\_2019\_001 du Conseil Municipal d'Ancy-le-Franc en date du 12 janvier 2019 sollicitant son retrait du SET au 1<sup>er</sup> janvier 2019,
- Délibération du Conseil Municipal de Villiers-les-Hauts en date du 2 janvier 2019 Sollicitant son retrait du SET au 1<sup>er</sup> janvier 2019,

## Commune de Fleys – Conseil Municipal – Séance du 07/02/2019

VU la délibération du Comité Syndical du Syndicat des Eaux du Tonnerrois n°7/2019 du 16 janvier 2019 portant modification de ses statuts,

Monsieur le Maire soumet les demandes de retrait au conseil municipal

Ces dispositions supposent :

- Une délibération concordante de chacun des membres du SET, qui dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur les nouveaux statuts – **à défaut de délibération dans ce délai**, la décision du membre du syndicat concerné est réputée **défavorable**.

Le retrait est subordonné à l'accord des conseils municipaux exprimé **dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement**. Cette majorité doit nécessairement comprendre la commune dont la population est supérieure au 1/4 de la population totale concernée (L.5211-5).

- Un arrêté inter préfectoral entérinant les nouveaux statuts du SYNDICAT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à 11 voix POUR

1. **ADOPTE** le projet de statuts du SYNDICAT annexé à la présente délibération, en tant qu'il modifie son périmètre,
2. **PREND ACTE** du fait que cette modification de périmètre entraîne le retrait des membres suivants :
  - o Pour l'eau :
    - Ancy-le-Franc (pour Cusy), Villiers-les-Hauts, Fulvy

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **DELIBERATION 02 \_07 02 2019 : Subvention allouée à l'école maternelle de Chablis**

Visée par la Préfecture le :

L'école maternelle de Chablis a sollicité la commune pour une demande de subvention au profit de certaines activités pédagogiques (sorties, transports, spectacles, anniversaires).

Trois élèves de Fleys fréquentent cette maternelle

Le conseil **ACCEPTE** de verser une subvention de : 60 €

Adoption à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **Tournée relevée index eau c/o SET :**

Relevé des index remis à Mr Xavier COLLON pour redistribution et relevé avec une personne du Syndicat des Eaux du Tonnerrois. Spécifier les compteurs défectueux.

**Marathon de Chablis 2019 :**

Le départ du trail devrait avoir lieu à Fleys.

**Projet éolien :**

Réunion en préfecture prévue le 20 Février 2019

**Débat national :**

La date limite de mise à disposition des documents en mairie est fixée au 22 Février 2019. Ces éléments seront à transmettre par voie postale à la référente Départementale du grand débat national.

**Questions diverses :**

Commande d'un broyeur à papier suite à la nouvelle loi sur la protection des données personnelles (RGPD)

Fin de séance : 19 h 15

**Récapitulatif des délibérations prises :**

**DELIBERATION 01\_07 02 2019 : Modification des statuts du Syndicat des Eaux du Tonnerrois**

**DELIBERATION 02 \_07 02 2019 : Subvention allouée à l'école maternelle de Chablis**

**Commune de Fleys – Conseil Municipal – Séance du 07/02/2019**

Les membres présents :

<b>Nom Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Visa de présence</b>	<b>Visa par procuration</b>
<b>Stéphane</b>	<b>AUFRERE</b>		
<b>Romain</b>	<b>BONNET</b>		
<b>Olivier</b>	<b>BOVE</b>		
<b>Marie-Laure</b>	<b>COLLON</b>		
<b>Xavier</b>	<b>COLLON</b>		
<b>Vincent</b>	<b>COUPEROT</b>	<b>Pouvoir donné à Mr Xavier COLLON</b>	
<b>Nicolas</b>	<b>LAROCHE</b>		
<b>Charly</b>	<b>NICOLLE</b>		
<b>Christian</b>	<b>SANSEIGNE</b>	<b>Pouvoir donné à Mr Stéphane AUFRERE</b>	
<b>Stevens</b>	<b>DAVID</b>	<b>Pouvoir donné à Mr Romain BONNET</b>	
<b>Jérémy</b>	<b>VENON</b>		